



# PARLONS FAUR

[ F.A.U.R. ] Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur

## Exprimons-nous, votons !

EDITO

Le 26 juin prochain l'association Cœur Emeraude tient son assemblée générale. Au cours de celle-ci les trois quarts des administrateurs doivent être renouvelés.

Les associations membres et leurs représentants ont une occasion rare de se faire entendre. Ne laissons pas aux autres le soin de parler pour nous sans mandat ! Tous ceux qui sont électeurs doivent participer à ces élections ou donner un pouvoir.

Certes les élus contrôlent l'association depuis plus de quinze ans et les associations n'ont guère eu de possibilité de peser sur les décisions. Ce n'est pas une raison pour laisser passer cette occasion de porter au conseil des représentants portant nos valeurs et nos préoccupations.

A l'issue de l'assemblée le conseil renouvelé va se réunir pour élire son bureau avec son nouveau président. Là encore il s'agit d'une occasion qui ne s'est pas produite depuis plus de quinze ans. Nous devons répondre présents. Par ailleurs l'association Cœur Emeraude actuelle devrait disparaître dans les trimestres qui viennent pour être remplacée par un syndicat mixte. Les modalités précises des évolutions à venir devront être approuvées par ce nouveau conseil d'administration qui pourra jouer un rôle important dans cette évolution.

J'espère que la même motivation, de défense des intérêts des habitants sera présente chez les élus qui doivent renouveler les administrateurs de leur collège.

Je vous donne rendez-vous après l'été, pour apprécier ensemble les orientations et les choix conduits par la nouvelle direction qui sortira de ces élections.

Bon vote !

## COEUR ÉMERAUDE

### Conseil d'administration du 24 avril 2015

**L**e conseil d'administration de l'association s'est réuni à Pleslin-Trigavou le 24 avril 2015.

L'objet premier de la réunion était la réunion statutaire destinée à convoquer l'assemblée générale pour la fin du mois de juin.

Les actions en cours portées par l'association ont été présentées en deux catégories celles liées au contrat territorial et celles liées à l'opération Lyvet 2 de désenvasement ponctuel de la Rance. Ce dernier sujet a été l'objet de diverses interventions. Toutes ont mis l'accent sur l'impérieuse nécessité de poursuivre cette action, bienvenue mais trop limitée face aux volumes en cause. La demande d'étude d'un plan pérenne de gestion des sédiments dans l'estuaire a été renouvelée.

L'avancement du projet de mise en place d'un syndicat mixte de préfiguration du PNR a été présenté. La représentation de la « société civile » a été largement exposée et discutée. Ce point résultait d'une intervention faite aux bureaux précédents sur la faiblesse de formalisation du rôle des associations dans le syndicat. Ce point avait été soulevé par la FAUR en tant que représentant des associations au bureau. A la demande du président une proposition a été élaborée. Après discussion et ajustements elle a été présentée pour avis au conseil d'administration.

Après avoir défini la société civile comme étant ce qui n'est ni collectivité publique ni administration, ni élu ni fonctionnaire, deux composantes principales ont été retenues : les acteurs économiques et les associations.

Après comparaison de diverses solutions possibles, il a été proposé la création de deux conseils consultatifs (avec le conseil scientifique comme modèle), un conseil économique et un conseil associatif. Ces conseils seront créés dans les statuts, leur

organisation et leur mode de fonctionnement seront fixés par le règlement intérieur

#### Le conseil économique

Il regroupe tous les acteurs économiques actifs sur le territoire : chambres consulaires, comité des pêches et tout organisme actif dans le domaine économique sur le périmètre d'étude du projet de PNR

#### Le conseil associatif

Il regroupe les associations actives sur le territoire d'étude du projet de PNR : les associations dont le siège est fixé dans une commune membre du syndicat mixte ayant au moins trente membres actifs (cotisation versée) et les associations dont le siège est fixé dans un des deux départements dans lequel est situé le projet de PNR (I&V et CdA) en justifiant d'au moins trente adhérents actifs sur le territoire.

Les deux conseils :

- élisent un président et un vice-président qui participent aux réunions du conseil syndical avec voix consultative et assurent la liaison avec le bureau ;
- sont consultés sur tous les sujets mis à l'ordre du jour du conseil syndical ;
- peuvent s'autosaisir de sujets relatifs au projet de parc ;
- peuvent créer des groupes de travail dont les rapporteurs ;
- peuvent participer aux travaux du conseil

--- SUITE PAGE 2

#### SOMMAIRE

COEUR Emeraude  
Collectif des communes  
riveraines de la Rance  
GIZC le livre bleu  
Patrimoine maritime  
Assemblée générale de la FAUR  
Appel à cotisation

syndical pour leurs travaux ;  
– peuvent participer avec voix consultative aux commissions qui pourraient être créées les concernant ;  
– transmettent le résultat de ses travaux au bureau du conseil syndical.  
Le conseil d'administration a approuvé ces propositions.

Par ailleurs le représentant de l'association des Amis du PNR a exprimé son mécontentement à propos de la rédaction actuelle de la charte qui ne prendrait pas assez en compte, selon lui, les attentes exprimées lors des ateliers et aujourd'hui par les membres de cette association. Le président a expliqué que la version actuelle de la charte est provisoire et amendable. Il a donc proposé à cette association de faire rapidement des propositions concrètes d'amélioration. Le calendrier actuel est de transmettre en juillet 2015 cette charte avec l'ensemble du dossier de projet de PNR à la Région Bretagne pour que celle-ci transmette aux instances décisionnelles nationales. L'objectif est d'obtenir un avis intermédiaire sur ce projet. Le contenu de cet avis permettrait de connaître les améliorations attendues par l'administration avant examen final du sujet.

Les comptes de l'exercice 2014 ont été présentés ainsi que le budget 2015. Ils présentent une grande stabilité, hors gestion des sédiments traitée séparément.

Le CA a décidé de convoquer l'assemblée générale pour le 26 juin 2015. Lors de cette réunion les trois quarts des membres du conseil d'administration devront être renouvelés. Un appel à candidature sera donc lancé lors de la convocation à l'assemblée. ■

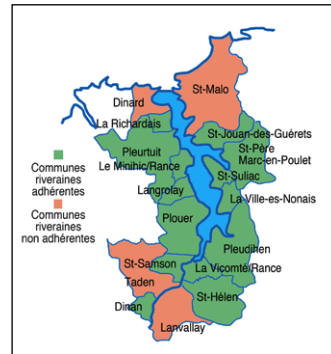
## Collectif des communes riveraines de la Rance

La création du collectif a été décidée en juin 2014 pour obtenir à brève échéance une décision du Groupe EDF et de l'Etat concernant la mise en place d'un plan de gestion pérenne des sédiments à l'échelle du bassin maritime de la Rance, considérant que les opérations réalisées à ce jour sont insuffisantes par rapport à l'ampleur du phénomène d'envasement de la Rance. 14 des 18 communes riveraines ont adhéré au collectif (voir carte).

« L'objet du collectif est d'obtenir une réhabilitation durable de l'estuaire de la Rance fortement dégradé par un envasement galopant. » indique les statuts du collectif, qui poursuit : « L'usine marémotrice doit prendre en compte les conséquences environnementales dues à son exploitation, notamment par la mise en place d'un plan de gestion pérenne des sédi-

ments qui s'accumulent et ce, sur l'ensemble du bassin maritime de la Rance. »

Depuis sa création, le collectif a rencontré les sous-préfets de Saint-Malo et de Dinan. Il a envoyé des



courriers à la direction générale d'EDF et à la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Toutes ces actions ont permis de rencontrer la direction générale d'EDF au Sénat, en mai

2015, en présence du sénateur-maire de Pleudihen-sur-Rance.

Reste maintenant à concrétiser : le collectif compte sur la signature d'un accord entre l'Etat, EDF et les communes riveraines avant fin 2015 pour la mise en place d'un plan quinquennal de gestion des sédiments sur la période 2016-2020. Ce plan concernerait notamment un reliquat de 750 000 m3 de sédiments fins excédentaires dont le chiffre avait été approuvé par toutes les parties signataires du Contrat de baie en 1996.

Quant au financement de ce projet, pour le collectif, c'est à EDF et l'Etat de l'assurer, tous deux étant acteurs décisionnels de l'exploitation du barrage marémoteur (l'Etat est propriétaire du domaine maritime et EDF est son concessionnaire depuis 1966 pour une durée de 75 ans. ■

## GIZC (GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES) le livre bleu

Depuis la parution de Parolons Faur de mars, la dernière étape, mais non la moindre, a effectivement été engagée. Il s'agit de la synthèse et de la rédaction des propositions à examiner par les différents responsables locaux, dans l'optique d'une gestion cohérente et plus efficace de la plaisance.

Les enjeux économiques et environnementaux sont d'une importance telle qu'ils devraient aisément permettre de mobiliser et d'impliquer les acteurs locaux dans la gestion durable des territoires maritimes et côtiers. C'est l'esprit même de la GIZC.

Pour le Comité de Pilotage (CO-

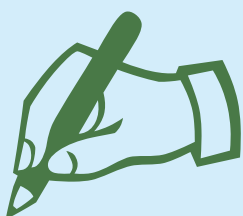
PIL), il s'agit bien là de la dernière étape. Grâce au travail de Camille Meunier et de Christophe Secula du Pays de Dinan, la rédaction du LIVRE BLEU, destiné à permettre à tous les acteurs concernés de mettre en pratique les idées et les propositions ayant vu le jour lors des étapes précédentes, respecte le calendrier ô combien volontariste.

Le Livre Bleu explique la méthode de travail employée, rappelle le contexte du bassin Rance-Côte-d'Emeraude, présente les sept grands thèmes étudiés – règles de navigation, envasement et balisage, saturation des sites, accès à l'eau et stationnement,

carénage, franchissement des écluses, équipements et services – et recense, notamment sous la forme de « fiches actions », les propositions à mettre en œuvre pour l'amélioration globale de notre bassin de navigation.

La diffusion du Livre Bleu permettra le passage du flambeau au profit des responsables et décideurs locaux pour la mise en pratique des nombreuses propositions qui ont vu le jour tout au long du processus de réflexion.

C'est à ce moment là que l'on pourra dire : « le COPIL est mort ! Vive le COPIL ! » ■



# Notez sur vos agendas !

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FAUR

L'Assemblée Générale de la FAUR aura lieu dans la semaine du 7 au 12 septembre à 17h30 dans les locaux de la maison des associations à Pleurtuit  
La date précise ainsi que l'ordre du jour vous seront indiqués ultérieurement.

# Patrimoine maritime en Rance

## LES MOULINS À MARÉE

Par Alain Masseau, Président de l'association "Les Amis des Moulins de la Rance"

(SUITE DU PARLONS FAUR N°26)

La descente de la Rance, au fil du courant, le dimanche 29 juin 2014, a permis d'apercevoir, accrochés aux rivages, quelques moulins à marée aussi appelés « moulins à mer » ; vision brève, que ce petit article vient compléter.

Vaste sujet que « les moulins à mer », longue histoire aussi, traitée magistralement par l'ouvrage de J.L. Boithias et A. de la Vernhe au titre évocateur: « Les Moulins à Mer et les anciens meuniers du littoral », ouvrage incontournable pour quiconque veut aborder ce sujet.

Quelques dates repères: le plus vieux moulin à marée connu en Bretagne n'est pas sur la Rance mais il en est si près, à Rothéneuf: le Lupin dans les biens de la seigneurie de Rothéneuf de façon « non équivoque ni interrompue depuis 1181 » lit-on dans un jugement de 1742. Le dernier construit en 1804 s'appelle La Falaise, aujourd'hui égaré en eau douce, en amont de l'écluse du Châtelier. Il a dû cesser son activité suite à la mise en eau du canal d'Ille-et-Rance en 1832. C'est bien peu comparé aux sept siècles du Lupin. Son étang remblayé est devenu un joli jardin fleuri et il faut étudier de près le bâtiment pour comprendre sa fonction première. Voilà pour les extrêmes, maintenant allons vers St-Malo avec le flot descendant comme au temps des gabares. La Rance, avec sa ria profonde, ses rives découpées, ses grands marnages est un site exceptionnel pour l'implantation de moulins à mer, aussi ont-ils été nombreux: seize au cours des temps, neuf sont encore debout, quatre en ruines, les trois autres ne sont connus que par les archives. Le plus enfoncé dans les terres, à la sortie de l'écluse du Châtelier: le moulin de Rochefort.

Connu depuis le XVIe siècle il se présente aujourd'hui, avec son allure de minoterie bien loin de son aspect premier. Pendant la dernière guerre son voisinage avec le pont de Lessard lui valut d'être bombardé, il cessera



Le moulin de Rochefort

alors de moudre. Avant la guerre, il s'était adjoint une boulangerie, preuve que la bluterie, se faisait au moulin et non plus chez le boulanger qui de tous temps, avait charge d'éliminer les sons pour ne garder que la bonne farine; une évolution technologique.

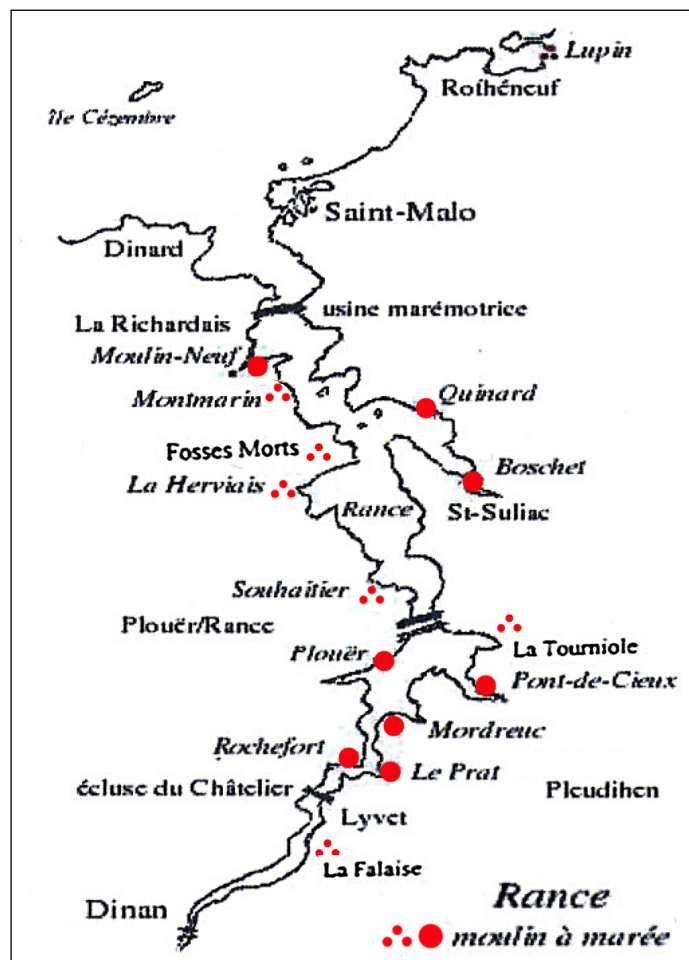
Il aura fini sa carrière avec une grande roue extérieure actionnée par la marée; ils ne seront que deux dans ce cas, les autres achèveront leur vie motorisés.

Presqu'en face de Rochefort, rive droite, le moulin du Prat, restauré merveilleusement par une association locale appuyée sur la municipalité de La Vicomté-sur-Rance. Il a retrouvé son aspect de fin du XIXe siècle, c'est le seul à être resté « artisanal ». Faute d'évolution vers la minoterie, il a cessé son activité vers 1900. Les problèmes économiques créés par l'arrivée en 1880 des farines hongroises et américaines en sont la cause. S'il y a un moulin à découvrir en Rance, c'est celui-là: son étang, sa digue, sa porte à mer, ses vannes, ses coursiers en parfait état, permettent une lecture parfaite du fonctionnement d'un moulin à marée. Sa roue intérieure tourne, entraînant la paire de meules; l'on y fait farine lors d'une fête annuelle. Sa façade côté mer a gardé sa « porte haute » qui permettait le chargement par

bateau. Un mot de son histoire: il appartenait sans doute dès le XIe siècle aux Ragueneil demeurant en leur château tout proche de la Bellière. Un Ragueneil est pré-

sent au « combat des Trente ». Typhaine Ragueneil épouse Bertrand Duguesclin ! Voyez! Il faut visiter le moulin du Prat. Ensuite vous apercevez, rive droite, en Pleudihen, le moulin de Mordreuc, imposant dans son aspect de minoterie avec trois étages sous combles sur le caveau traversé par le coursier. Du début du XVIe siècle à 1955, il aura moulu farine à la force des marées, qui, à cette date, entraînait une roue à aubes à triple couronnes de 4,20 m de diamètre et large de 1,20 m; une roue impressionnante qui entraînait alors quatre broyeurs, deux convertisseurs et pas moins de huit bluteries différentes.

Toujours rive droite, loin du chenal, au fond d'une anse profonde, le moulin de Pont-de-Cieux: le seul sur la Rance dont on soit sûr qu'il fonctionnait soit avec la marée, soit avec le courant du ruisseau



de Coëtquen donc de type dit « intermédiaire », ce qui se comprend à la lecture d'un contrat de vente de 1803 qui dit: «deux moulins sous même toit à eau douce et à eau de mer ». Deux moulins? Oui, car un moulin c'est une paire de meules, il y avait donc deux roues, les coursiers toujours présents sous l'emprise du bâtiment en témoignent. Construit au milieu du XVI<sup>e</sup>, il a achevé son activité en 1963, menacé par la construction du barrage de la Rance, qui allait grandement modifier l'ampleur et le rythme des marées. Il est «amusant» de savoir qu'en 1749 le duc D'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, veut élargir la digue-route. Procès avec les propriétaires successifs, épilogue en 1809. Soixante ans, voilà un bien beau procès! Il est vrai que dans l'intervalle il y a eu la Révolution.

Poursuivons rive droite, arrivée au moulin de Boschet qui se présente bien isolé sur sa digue, dominant un immense étang de 10 ha stockant une grande quantité d'eau, laquelle peut prendre la relève en « morte-eau », limitant ainsi le chômage à deux jours par mois. Seul moulin de Rance à être classé au titre des Monuments historiques en 1986, il a gardé son mécanisme au complet, tel qu'il est resté à sa cessation d'activité en 1980. Boschet est le dernier moulin à avoir moulu farine en Rance. Le propriétaire actuel, meunier dans l'âme, accepte les visites dûment parrai-

nées; un lieu exceptionnel où la vie semble encore présente. 1844 : Joseph Mehouas propriétaire, le premier roturier. 1737 : propriété du marquis Baude de la Vieux Ville, impliqué dans la Conjuraction Bretonne du Marquis de la Rouërie, il meurt sur l'échafaud et ainsi va l'histoire du moulin, jusqu'en 1542 où il apparaît dans un aveu de patrimoine, dénombrement des biens de la seigneurie de Châteauneuf. En 1882 le moulin

à la pointe du progrès. Aujourd'hui, le site du moulin de Boschet est l'image qui figure sur les panneaux signalétiques routiers de la Rance; c'est lui aussi, qui dans le parcours « découverte du barrage de la Rance» rappelle qu'avant le barrage il y avait les moulins. Il est l'emblème de nos moulins à mer.

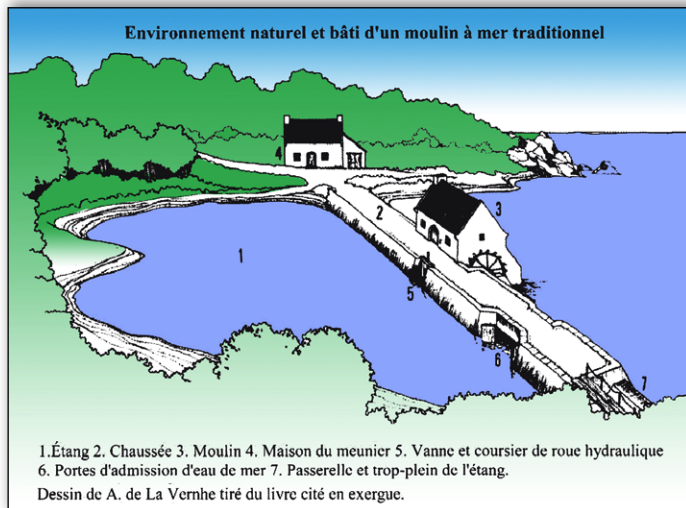
Plus loin, sur la même rive, allons visiter le plus grand de tous, Quinard : longueur 47 m, comble

perce le toit, la seule en Rance; Au lendemain de la grande guerre, il fonctionne encore avec la turbine et la vapeur, mais il aura donc utilisé la force marémotrice jusqu'au bout: 1925 date à laquelle il cesse son activité.

Au cours de cette promenade, nous avons laissé sous silence la majorité des moulins. Mais pour que nous comprenions que la Rance est mère de moulins, nous évoquerons quand même leur nom, parfois bien pittoresque. La Tourniole en Pleudihen et la Ville-Nonais, en ruine. La Minotais en Plouer, aujourd'hui transformé en appartements. Les moulins de La Herviais et de Fosses Morts en Le Minihic, Montmarin en Pleurtuit, sont en ruines. La Souhaitier (ou La Soitier), en Plouer, La Garde et de Cancaval, en La Richardais, dont on trouve la trace en archives. Le Moulin-Neuf, La Richardais, aujourd'hui devenu habitation.

Nous avons fait le tour de la Rance maritime en passant par les moulins à mer et par le barrage de la Rance, « le moulin du XX<sup>e</sup> siècle ». Il faut venir les voir de près, modestes, énormes, exposés, invisibles, debout, ruinés, ils sont les restes d'une grande activité économique qui n'a finalement cessé qu'en 1980... C'était hier. ■

**Alain Masseau**



a brûlé; il est reconstruit tel que nous le voyons aujourd'hui: en pierre avec un appentis en bois, sous toit d'ardoises; il avait alors deux roues intérieures donc deux moulins. En 1980, ce moulin était à l'état de minoterie fonctionnant depuis 1957 avec un moteur électrique, en 1947 avec un moteur diésel. En 1910 la turbine entraînait 3 cylindres. Boschet était alors

sur quatre étages sur caveau. Le caveau situé dans la partie la plus ancienne reçoit les coursiers: deux coursiers, deux roues intérieures donc deux moulins sous le même toit. Tel devait-il être dès son origine au XIV<sup>e</sup> siècle. (incertain). Agrandi de 1887 à 1903, date à laquelle il est équipé d'une machine à vapeur qui impose cette haute cheminée en briques qui trans-

NB. Retracer l'historique des Moulins à marée de la Rance, ceux qui existent, mais aussi ceux qui ont disparu est un très long travail de recherche. Aussi l'association "Les Amis des Moulins de la Rance" vous remercie pour toutes informations : documents, photos, plans etc...que vous pourriez leur transmettre. Contact : Alain Masseau Tel 02 99 58 32 85

## APPEL À COTISATION 2015

Des enjeux importants pour les activités de nos associations sont liés au succès des travaux en cours, tant sur la Rance que sur le littoral pour la navigation et la restauration des sites, si les prémices de réponses favorables se profilent, le maintien de l'action est indispensable. Merci pour les moyens donnés à la FAUR, en vous acquittant de votre cotisation 2015.

ASSOCIATION : < 30 membres : 20 € / 31 à 50 membres : 30 € / > 50 membres : 50 €  
INDIVIDUEL : 10 € • PROFESSIONNEL : 50 € • MEMBRE BIENFAITEUR : à partir de 50 €

Un reçu sera établi à réception de votre règlement. Les cotisations sont forfaitaires pour l'année en cours (1/01 au 31/12). Les associations qui le souhaitent peuvent se faire adresser un avis d'appel de cotisation en s'adressant au trésorier (jrprual@wanadoo.fr).

Adressez vos cotisations à : FAUR 2 rue Brindejonn des Moulinais, 35730 Pleurtuit - Chèque libellé à l'ordre de FAUR Pleurtuit

Les associations à jour de leurs cotisations peuvent bénéficier du matériel de sonorisation et vidéo projection de la FAUR moyennant une participation minimale aux frais.